BACCALAURÉAT 2021

Rapport remis par Pierre Mathiot

Professeur des universités

Mercredi 24 janvier 2018

UN NOUVEAU BACCALAURÉAT POUR CONSTRUIRE LE LYCÉE DES POSSIBLES

UN ENJEU MAJEUR POUR NOTRE JEUNESSE
UN DÉFI ESSENTIEL POUR PRÉPARER
LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Rapport remis à Jean-Michel BLANQUER,
Ministre de l'Éducation nationale

Mission animée par Pierre MATHIOT, professeur des universités

24 janvier 2018

Composition

Pierre Mathiot, responsable de la mission, professeur des universités

Avec le soutien de
Souâd Ayada, IGEN, présidente du Conseil supérieur des programmes
Stéphane Kesler, IGAENR
Christine Szymankiewicz, IGAENR
Johan Yebbou, IGEN

Et de la direction générale de l'enseignement scolaire

Sommaire

Introduction

Méthode

Un baccalauréat transformé pour mieux préparer à l'orientation dans l'enseignement supérieur

De quelques principes généraux d'organisation pour le nouveau baccalauréat

Les épreuves terminales et anticipées du baccalauréat

La prise en compte de résultats obtenus durant le cycle terminal

Éléments pour éclairer la décision à prendre

Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles

Architecture générale et organisation

L'organisation du nouveau lycée, cadre général

La place particulière de la classe de seconde : accueillir et stimuler

L'organisation du cycle terminal

- L'Unité Générale ou Unité 1
- L'Unité 2 d'Approfondissement et de Complément
- L'Unité 3 d'Accompagnement (orientation, projets, méthodes)

De quelques recommandations complémentaires et néanmoins essentielles

Conclusion

Annexes

- Annexe 1 : Lettre de mission
- Annexe 2 : Organisation de la mission
- Annexe 3 : Quelques éléments chiffrés sur le baccalauréat
- Annexe 4 : La part de contrôle continu dans l'acquisition du certificat d'études secondaires, éléments de comparaison internationale

INTRODUCTION

Il convient, en tout premier lieu, de préciser les contours de la mission qui nous a été confiée.

Le présent rapport trouve son origine dans les engagements du président de la République pris durant la campagne présidentielle et rappelés par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale du 4 juillet 2017.

Ainsi que le souligne la lettre de mission du ministre de l'Éducation nationale : « *le président de la République a indiqué sa volonté de réformer et de revaloriser le baccalauréat. L'ambition est à la fois de simplifier son organisation, d'affirmer sa fonction d'accès à l'enseignement supérieur en lien avec la question essentielle de l'orientation et de restaurer sa crédibilité en en faisant une étape déterminante de la réussite future de nos élèves* ».

Dans ce cadre, nous avons été invités à réfléchir : « *sur l'avenir du baccalauréat, en articulation avec la mise en œuvre du Plan étudiants et avec la concertation menée sur l'apprentissage et la formation professionnelle* ». Il nous était notamment demandé de « *garantir la cohérence des parcours proposés aux lycéens, de bien préparer la réussite dans l'enseignement supérieur et de favoriser, le cas échéant, les passerelles entre les différentes voies de formation, notamment entre les voies générale, technologique et professionnelle* », ce dans la perspective d'un « *baccalauréat profondément renouvelé dont la première édition aura lieu à l'horizon 2021*».

Le point d'entrée de notre travail concerne donc la réforme du baccalauréat général et du baccalauréat technologique. Ils sont aujourd'hui passés par environ 380 000 candidats pour la voie générale et 140 000 pour la voie technologique et réussis par environ 91 % d'entre eux. Plus de 90 % des lauréats poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur.

La question de la voie professionnelle fait l'objet d'une autre mission avec laquelle nous avons partagé nos constats et idées. Nous proposerons quelques éléments concernant les liens entre les voies générale et technologique et la voie professionnelle.

En partant de l'objectif central qui était fixé dans notre lettre de mission de repenser le baccalauréat et la manière dont il est organisé, **nous avons été conduits à nous poser la question de l'organisation du lycée tant il est acquis, en France, que le lycée procède largement de son moment terminal qu'est le baccalauréat**.

En effet, s'il est un constat généralement partagé c'est que **c'est autour du baccalauréat, du fait de s'y préparer, de le passer que s'organisent largement les trois années du lycée**.

Et c'est largement à partir du type d'exercices auxquels il convient de préparer les candidats afin qu'ils réussissent le baccalauréat que se structure le travail des enseignants.

Il est patent que les manières d'évaluer, le rythme de l'évaluation, le poids respectif des formes diverses d'évaluation concourent très directement à organiser les manières d'enseigner, de transmettre des connaissances et des compétences, de s'assurer qu'elles sont acquises et dans quelles conditions.

L'administration des établissements, des rectorats, l'administration centrale sont également très fortement concernées par le baccalauréat, son organisation, sa préparation et sa gestion.

Ses fragilités actuelles

Le baccalauréat est devenu au fur et à mesure des années un ensemble complexe, lourd, peu lisible, fragilisé par des défaillances ponctuelles, sans parler de ses coûts divers et des effets de focalisation qu'il produit sur l'ensemble des acteurs (professeurs, encadrement, élèves, parents).

L'empilement de changements divers, par exemple dans l'attribution de coefficients et/ou de points au-dessus de 10/20, a eu pour conséquence un accroissement rapide du nombre des mentions obtenues (près de 50 % dans les séries générales) et l'apparition de lauréats obtenant une moyenne générale supérieure à 20/20 au risque **d'interrogations nombreuses et légitimes sur sa valeur certificative et donc, d'une perte de sens**.

Enfin, s'il fallait retenir un élément décisif pour justifier la nécessité d'une réforme, on ne peut que constater que **le baccalauréat, dans les enseignements qui y mènent et dans ses résultats, n'entre pas suffisamment en ligne de compte pour ce qui concerne la préparation et l'orientation pour l'enseignement supérieur.** Cela doit d'autant plus être souligné que **le bac général et le bac technologique sont *de facto* des bacs de la poursuite d'études**.

Or, il va de soi que la transformation du baccalauréat renvoie à **la question de la réussite des élèves dans l'enseignement supérieur**. Dire cela c'est **rappeler le poids de l'échec en 1re année de licence** et ses effets, notamment sur la confiance des jeunes dans notre système éducatif. Et parler d'échec c'est avoir conscience qu'il touche en premier lieu les élèves les plus fragiles, dont on sait bien qu'ils sont souvent d'origine modeste. **L'enjeu qu'il faut relever est donc aussi un enjeu d'égalité des chances**.

En réalité, **la seule utilité du bac aujourd'hui dans l'orientation post-bac est qu'il est le diplôme nécessaire pour confirmer son admission**. De fait, l'immense majorité des lycéens de terminale des séries générales et technologiques savent où ils poursuivront leurs études l'année suivante avant même le début des épreuves finales du bac, qu'il s'agisse d'études dans une voie sélective ou non. Plus encore, une part non négligeable des élèves émettent des vœux d'affectation puis sont admis dans des formations dont les liens avec ce qu'ils ont fait au lycée sont faibles voire totalement inexistants.

À cela s'ajoute le fait que deux des filières universitaires les plus demandées par les lycéens - psychologie et droit - ne font l'objet de quasiment aucune formation durant le lycée. Les Staps, quant à elles, sont plutôt appréhendées sous l'angle de la pratique sportive et très marginalement par les autres disciplines qui les caractérisent.

Conforter le lien entre le baccalauréat et la poursuite du cursus des élèves dans l'enseignement supérieur

Comme notre lettre de mission l'indiquait : *« des propositions sont attendues pour dessiner ce baccalauréat renouvelé, qui préparera la réussite dans l'enseignement supérieur et donnera ainsi à chaque lycéen la possibilité d'imaginer, de consolider et de déployer son projet d'avenir. Ce baccalauréat renouvelé reposera sur de nouvelles modalités d'évaluation avec un nombre d'épreuves terminales resserré. Ce travail vous amènera donc à identifier les conséquences que ce nouveau baccalauréat pourrait avoir « en amont » sur l'organisation du lycée et à me formuler à ce sujet toutes les propositions qui vous sembleront pertinentes ».*

Il s'est donc agi de partir du point d'arrivée, le baccalauréat, pour remonter vers l'amont, l'organisation générale du lycée.

Notre réflexion nous a conduits à tenir attentivement compte du fait que les élèves avaient une histoire en arrivant au lycée, et **qu'il convenait donc, surtout durant la classe de seconde, d'être attentif à leur adaptation aux exigences et au rythme du lycée. Surtout, elle s'est fortement attachée à ce qui se joue après le lycée, dans l'enseignement supérieur, pour la quasi-totalité des lauréats du bac**.

Car s'il est bien un point sur lequel il nous faut agir c'est le fait que **le bac est par trop appréhendé comme la fin de l'histoire alors même qu'il n'est qu'un point de passage, ou un carrefour, dans un continuum de formation dont on sait qu'il est souvent problématique dans les premières années de l'enseignement supérieur**. Il est donc impératif de tenir compte de cela pour le nouveau baccalauréat et, bien sûr, de le faire en articulation avec les évolutions actuellement en train d'être mises en place s'agissant des conditions d'accès des lycéens à l'enseignement supérieur.

L'objectif de permettre une réussite plus fréquente dans l'enseignement supérieur est au cœur de notre démarche.

Au total, c'est bien parce que le baccalauréat structure profondément tout à la fois les formes d'exercice du métier d'enseignant au bénéfice des élèves ; le rapport des élèves (et de leurs parents) au lycée ; l'organisation générale de celui-ci, que la réforme du baccalauréat porte en elle la réforme du lycée.

L'ambition qui est la nôtre ici est de poser les termes d'une réinvention du baccalauréat au sein d'un lycée attentif en même temps à aider les élèves à se projeter vers l'enseignement supérieur et à poursuivre leur construction personnelle et civique.

MÉTHODE

Il convient de rappeler d'abord comment la mission a travaillé, de situer son rôle, ainsi que le statut du présent rapport.

L'équipe, constituée, autour de moi, d'inspecteurs généraux et avec l'appui technique de la Dgesco, a **auditionné à partir du début du mois de novembre une centaine de représentants d'organisations et d'institutions** concernées à des titres divers par le système éducatif en général et par la question du baccalauréat et du lycée en particulier. La liste est présentée en annexe. La plupart d'entre eux nous ont adressé une note écrite.

Trois déplacements ont également été organisés dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Besançon afin d'aller à la rencontre des parties prenantes de la vie du lycée (représentants des professeurs, des proviseurs, des parents, des élèves, IA-IPR, élèves élus des CAVL, responsables des services rectoraux) dans des établissements aux profils différents et complémentaires : les lycées Jean-Perrin à Marseille, Faidherbe à Lille et Armand Peugeot à Valentigney.

Des échanges ont eu lieu avec les responsables de la mission « voie professionnelle ». Par-delà ces échanges formels, de **nombreux contacts ont été noués avec des collègues de l'enseignement supérieur** - notamment des responsables de programmes d'action à destination des lycéens - afin de préciser les éléments liés à Parcoursup et, surtout, à la question de l'orientation et aux conditions de possibilité d'une participation plus régulière de l'enseignement supérieur dans les activités des lycées.

Plusieurs dizaines de contributions volontaires de professeurs, proviseurs, inspecteurs, parents, étudiants et lycéens ont également été reçues.

Les **conseils académiques de la vie lycéenne** (CAVL) ont été sollicités pour rendre des avis et propositions qui ont été ensuite travaillés par les élus lycéens du **Conseil national de la vie lycéenne** (CNVL) avec lesquels nous avons échangé.

Par ailleurs, **un questionnaire à destination des élèves actuellement inscrits au lycée** a été proposé en ligne au cours du mois de décembre. Il a recueilli 46 000 réponses ce qui est un nombre appréciable au vu des délais qui avaient été prévus.

Avec le soutien de la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération du ministère et du service pédagogique de l'AEFE, une démarche comparative a pu être engagée sur les choix et le fonctionnement d'autres systèmes éducatifs concernant l'organisation du baccalauréat et sa place, notamment dans la perspective de l'accès à l'enseignement supérieur. Il est en effet toujours pertinent de sortir du périmètre hexagonal et d'aller observer, chercher des idées en dehors de notre pré-carré national.

Enfin, nous avons pris connaissance de divers rapports et enquêtes, tous de très grande qualité, sur le baccalauréat, sur la voie générale et sur la voie technologique.

Par-delà les positions différentes ou divergentes qui ont pu s'exprimer, la mission veut insister sur **la qualité des échanges, la très grande liberté de ton, et le très haut niveau d'attente des parties prenantes**, ceci n'excluant pas bien sûr que des craintes soient exprimées. Il va de soi que les discussions ont été abordées avec une vision générale du sujet et, bien sûr, quelques pistes.

L'intérêt premier des entretiens est qu'il ont permis d'éclairer de nombreux points et d'affiner ce que l'on peut appeler un « chemin de réforme », de revenir aussi parfois sur des idées initiales, enfin de prendre conscience de la complexité de certaines données, même si la complexité ne doit surtout pas conduire à renoncer à l'ambition et à l'action.

Il faut aussi constater que les échanges ont mis en exergue des nuances d'analyse parfois fortes entre représentants de disciplines proches et, parfois, entre représentants de la même discipline.

En qualité de responsable de la mission, je souhaite remercier chaleureusement les inspecteurs généraux et les responsables de la Dgesco ainsi que l'ensemble des services du ministère de l'Éducation nationale, avec lesquels le travail a été mené dans une relation de grande confiance et dont j'ai pu mesurer la connaissance experte du baccalauréat et du lycée.

Le travail conduit a été passionnant, riche de rencontres et il a apporté la preuve que la confrontation des idées et des visions du monde a tout son sens. Il convient immédiatement de souligner que les propositions très diverses et d'intensités variables qui accompagnent le texte nécessiteront, si elles étaient retenues, un important travail de structuration.

Après réception de ce texte, le ministre de l'Éducation nationale engagera une phase de concertation avec les organisations syndicales puis fera une proposition d'évolution. L'objectif est que le nouveau baccalauréat soit décerné pour la première fois en 2021.

Ce rapport constitue donc un élément d'information et d'orientation qui est laissé à la libre appréciation de l'autorité politique. Nous en assumons l'entière responsabilité.

Un baccalauréat transformé pour mieux préparer à l'orientation dans l'enseignement supérieur

Il convient de formuler d'abord les quatre constats qui justifient notre volonté de transformation du baccalauréat :

1 **Le baccalauréat dans sa forme actuelle souffre d'un affaiblissement de sa crédibilité**. Pour le dire avec les mots des spécialistes, sa valeur certificative est interrogée, notamment, mais pas seulement, du fait de l'augmentation très forte des mentions - 52 % dans la voie générale. Il ne s'agit aucunement de mettre en cause les taux de réussite et l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat mais de poser l'exigence d'une correspondance entre les résultats - les notes, la moyenne, la mention...- obtenus au baccalauréat et un niveau attesté d'acquisition de compétences et de connaissances. À cet égard, la notation des professeurs doit être respectée, non corrigée, pour que leur expertise en matière d'évaluation soit pleinement reconnue. Il en va de la justesse et de la probité de l'évaluation que l'on doit à notre jeunesse.

2 **Le baccalauréat, parce qu'il est et doit demeurer le premier grade de l'enseignement supérieur, doit être mieux articulé à l'enseignement supérieur**. Sa réforme s'inscrit dans la continuité logique du Plan étudiant et de la transformation d'APB en Parcoursup.

Cela doit se traduire de trois façons :

- d'abord, le **baccalauréat doit permettre d'aborder l'enseignement supérieur dans de meilleures conditions, d'information et de maîtrise des compétences disciplinaires et méthodologiques** ;
- ensuite, **une part significative des résultats obtenus dans le cadre du baccalauréat doit être connue et prise en compte dans le processus de candidature à l'enseignement supérieur**. On rappelle qu'à l'heure actuelle cela n'est aucunement le cas ;
- enfin, les **types d'exercice évalués dans le cadre du baccalauréat et plus largement du cursus du lycée, doivent être mieux ajustés** à ce qui sera demandé aux élèves dans l'enseignement supérieur et, donc, à ce qui permettra leur réussite.

3 **Le baccalauréat général et technologique dans son organisation actuelle est presque totalement structuré par les épreuves finales passées sur une période très limitée**. Cette organisation favorise ce qu'il est convenu d'appeler le bachotage et des formes d'utilitarisme de courte vue. Le fait de prévoir une prise en compte des résultats obtenus au cours de la formation, durant le cycle terminal, pour une partie du total, doit permettre de transformer le rapport aux apprentissages en valorisant un effort inscrit dans la durée. Il limitera aussi les risques liés au fait de jouer sa réussite scolaire sur une épreuve et sur une discipline, risques réels pour la frange des élèves qui échouent encore au baccalauréat.

4 **Le baccalauréat est, osons l'expression, un "monstre organisationnel", qui devient de plus en plus monstrueux, au fur et à mesure des années**. La complexité de son organisation pèse sur l'éducation nationale du haut en bas de l'édifice (voir Annexe 3).

Plus que son coût financier direct (évalué selon les estimations entre 50 et 100 millions d'euros par an), dont on peut dire qu'il reste modique au regard du budget global du ministère, ce qui doit être pris en considération ce sont les effets de contraintes sur l'institution - et surtout les risques toujours plus grands liés à ces contraintes - que le bac, dans sa forme actuelle, fait subir. Ces contraintes ne se résument pas, loin de là, à la « perte » ou à la « reconquête » nécessaire du mois de juin. Il existe donc un enjeu de modernisation et de simplification, qui passe bien entendu, entre autres éléments, par une révolution numérique et par la dématérialisation.

On ne dirait pas tout si l'on n'évoquait pas ici le fait que **le baccalauréat est aussi et doit demeurer un diplôme de fin d'études secondaires**. À ce titre, il sanctionne également la fin d'un cycle de formation. Ce rappel est nécessaire à ce stade pour signifier que la nécessité impérieuse de mieux tourner le baccalauréat vers l'enseignement supérieur ne doit pas pour autant en faire un exercice destiné uniquement à pré-positionner les élèves par rapport à telle ou telle formation supérieure.

De quelques principes généraux d'organisation pour le nouveau baccalauréat

1 Le baccalauréat garde son double statut de **diplôme de fin d'études secondaires** et de **premier grade de l'enseignement supérieur**.

2 Il est **organisé selon les mêmes modalités pour l'ensemble des élèves scolarisés dans ce qui correspond actuellement aux séries générales et technologiques**. Il serait cependant intéressant, notamment pour lutter contre la stigmatisation qui frappe trop souvent les séries technologiques, d'envisager qu'il ne demeure qu'une seule voie et de construire des rapprochements disciplinaires qui, tout en reconnaissant la légitimité et la pertinence de la voie technologique et des modes d'enseignement pour les élèves qui y sont accueillis, permettrait de mieux la positionner dans l'offre scolaire.

3 Il est conçu de telle façon que **les trois-quarts environ des résultats obtenus par les élèves pourraient être pris en compte dans l'application Parcoursup,** à l'exception de ceux des dernières épreuves terminales. Cela devrait permettre que le rendu de leurs avis par les responsables des formations de l'enseignement supérieur soit adossé à des informations plus complètes qu'aujourd'hui.

4 Il est validé selon **deux modalités** : les résultats obtenus à des **épreuves dites terminales** dont le nombre est limité par rapport à la situation actuelle ; les **résultats obtenus tout au long de la scolarité du cycle terminal** (classes de 1re et de terminale).

5 Le **poids relatif des épreuves finales dans l'obtention du baccalauréat est majoritaire**.

6 Le baccalauréat est **obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20**, le **système des mentions est maintenu**.

7 Une réflexion particulière doit être conduite pour que les **candidats libres** trouvent toute leur place dans la nouvelle architecture.

8 Les diverses notes ou résultats obtenus par l'élève, et qui entrent en ligne de compte dans le calcul final, se voient attribuer des **coefficients**. Le mécanisme actuel de **prise en compte des notes supérieures à 10 pour certaines disciplines est abandonné**.

9 Il n'existe **pas de notes éliminatoires ou de notes « planchers »**. Le système de compensation actuellement en place est maintenu.

10 Les épreuves, finales ou en cours de cursus, doivent correspondre, au total d'entre elles, à des **compétences diverses** (écrites et orales, dissertation, commentaire de texte, note de synthèse, analyse de documents, etc.) que l'élève doit pouvoir maîtriser au sortir du lycée.

11 Les élèves qui obtiennent une moyenne générale entre 8 et 10/20 voient le **mécanisme dit du rattrapage (ou épreuve de second groupe) maintenu mais modifié** par rapport à la situation actuelle. Les épreuves orales sont remplacées par un examen de la situation des élèves concernés par le jury du baccalauréat. Celui-ci statue sur la base du livret scolaire de l'élève correspondant aux années de 1re et de terminale (on pourrait étudier l'intérêt d'y adjoindre la classe de seconde), incluant les résultats obtenus jusqu'à la fin de l'année de terminale. Il pourrait s'agir de comparer la note obtenue à une épreuve terminale avec la moyenne obtenue dans cette discipline durant l'année.

Les élèves déclarés admis par le jury pourraient se voir attribuer des « points jurys ». L'objectif recherché par cette proposition est double : pour l'élève, il s'agit de valoriser le travail mené dans la durée, sur tout le cycle terminal ; pour l'organisation de l'examen, il s'agit d'en permettre l'allègement relatif en considérant que, dans le système actuel, 90 % environ des élèves appelés aux épreuves du second groupe sont finalement admis.

12 **L'assiduité de l'élève pourrait être prise en compte dans la certification finale**. Les professeurs pointent souvent les problèmes posés par la « disparition » des élèves au fur et à mesure que les enjeux liés à l'obtention de notes ou d'appréciation sont passés.

On pourrait imaginer, en lien avec le point précédent, que le dépassement d'un certain pourcentage d'absences durant l'année de terminale (voire tout au long du parcours de 1re ou de terminale) soit pris en compte par le jury du baccalauréat.

13 Un **Supplément au diplôme** (ou Portefeuille de compétences et d'expériences) est mis en place. Il a pour premier objet de compléter les informations apportées par les résultats obtenus par l'élève dans les épreuves finales et au cours de son cursus. Il regroupe les informations qui concernent les compétences acquises au lycée, les « niveaux de compétences » auxquels les élèves sont parvenus, notamment en langues étrangères (on sait que celles-ci sont loin de se résumer à une note) et, le cas échéant, la progressivité de ces acquisitions. Sous réserve de son évaluation, l'application Folios, qui semble peu utilisée dans la pratique, pourrait constituer une base d'appui technique pour son développement. Le Supplément au diplôme pourrait également recenser l'ensemble des activités et actions menées par l'élève dans le cadre du lycée (engagement associatif ; responsabilité élective ; activité sportive, culturelle, artistique, civique ; stage ; participation à un projet collectif, etc.). Le Supplément au diplôme devrait pouvoir être disponible au début du printemps de l'année de terminale afin d'être pris en compte dans l'application Parcoursup. Il pourrait être au fond une version renouvelée et complétée du livret scolaire.

14 **L'organisation de l'examen doit s'appliquer à être moins chronophage** pour les équipes administratives et pédagogiques des lycées et pour l'ensemble des corps de l'administration. Il faut que le temps gagné ou récupéré serve à développer de nouveaux projets (projets collectifs d'élèves, projets liés à la préparation à l'orientation, etc.). Il convient enfin que le **défi du numérique** ne se limite pas à la formation des élèves et à son usage par les professeurs mais **soit relevé par l'administration**. Ainsi, par exemple, les copies pourraient être numérisées, les candidats et les professeurs convoqués par la voie électronique, des certifications en ligne devraient être prévues et organisées prioritairement sous le sceau de la puissance publique. Cet ensemble d'objectifs pourrait s'inscrire dans une dynamique de dématérialisation du baccalauréat. Ces enjeux supposent, pour être relevés, un important **travail de coopération avec les conseils régionaux,** notamment pour développer l'équipement numérique.

15 **La dimension internationale du baccalauréat doit au moins être préservée, au mieux renforcée**. L'examen participe en effet de la visibilité et de la crédibilité et du rayonnement de notre pays et de son lycée à l'international. Ceci constitue un élément très positif tant pour nos élèves que pour des élèves internationaux qui choisissent notre système. Il conviendra donc d'ajuster le nouveau baccalauréat aux exigences internationales pour garantir nos positions. Il faudrait aussi faire en sorte que les aspects internationaux de notre baccalauréat bénéficient beaucoup plus qu'aujourd'hui à des élèves de milieux modestes. Ainsi les lycées de l'AEFE et de la MLF pourraient accueillir pour un semestre des élèves boursiers de l'enseignement secondaire scolarisés dans un lycée en France.

Les épreuves terminales et anticipées du baccalauréat

Nous entendons très simplement par **« épreuves terminales et anticipées » des épreuves comparables dans leur organisation à ce qui existe dans le baccalauréat actuel**.

Nous proposons que leur poids total dans le baccalauréat rénové soit majoritaire et représente 60 %.

Il semble en effet légitime que la partie du baccalauréat qui sera la plus complètement soumise à un cadrage national pèse de façon majoritaire pour assurer le caractère national de l'examen et en garantir l'équité.

Les raisons qui justifient les éléments présentés ci-dessous sont très diverses et ont été longuement discutées. Elles peuvent être résumées de la manière suivante :

- **répartir les temps de passage** des épreuves sur le cycle terminal ;

- **permettre l'évaluation de compétences et de connaissances diverses et complémentaires** (notamment l'écrit et l'oral) qui induira une évolution du type d'exercices demandé et partant des formes pédagogiques permettant d'y préparer ;

- **reconnaître l'importance des disciplines d'approfondissement** ;

- **permettre à l'ensemble des disciplines enseignées au lycée d'être présentes dans les épreuves finales, selon le parcours choisi par l'élève,** via les épreuves d'approfondissement disciplinaire ;

- **reconnaître l'importance d'une épreuve écrite commune de réflexion et d'analyse** ;

- **valoriser un exercice pluridisciplinaire** préparé dans la durée et présenté individuellement ;

- **faire correspondre davantage les épreuves dans leur nature et leurs objets aux attentes de l'enseignement supérieur**.

Les épreuves anticipées et terminales sont au nombre de cinq réparties entre la classe de 1re et la terminale

1- Une épreuve anticipée de français, orale et écrite

Elle est organisée en fin de classe de 1re selon les modalités actuellement en vigueur, un oral et un écrit. Il sera important ici de conduire une réflexion sur la nature des exercices demandés, tant à l'écrit qu'à l'oral, et plus généralement sur la nature plus générale des épreuves, de leurs objectifs et de leurs différences en fonction des parcours de formation des élèves.

On propose que le poids du français dans le total du baccalauréat soit de 10 % pour tous les candidats.

2 - Deux épreuves d'approfondissement disciplinaire

Elles correspondent aux deux disciplines d'approfondissement choisies par l'élève. L'examen a lieu au retour des vacances de printemps pour garantir une durée d'enseignement satisfaisante.
Les résultats sont portés à la connaissance de Parcoursup pour éclairer les avis rendus par les établissements d'enseignement supérieur sur les vœux des élèves.

Il devrait *a priori* s'agir d'épreuves écrites mais les types d'exercice retenus doivent bien sûr correspondre aux spécificités des diverses disciplines et être préparés durant l'année de terminale.

Nous proposons que le poids total des deux épreuves soit de 25 % pour tous les candidats, ce afin notamment de souligner l'importance relative de l'approfondissement disciplinaire dans l'obtention du baccalauréat. Les élèves pourraient choisir d'affecter respectivement 15 % et 10 % à chacune des épreuves.

3 - Deux épreuves communes

Elles sont passées par l'ensemble des lycéens de terminale dans la seconde partie du mois de juin de la classe de terminale. Il est suggéré que le poids relatif de ces épreuves dans le baccalauréat soit le même pour tous les élèves.

Une épreuve écrite de philosophie

Elle implique que, dans des conditions comparables à la situation actuelle, un enseignement de philosophie soit proposé à tous les élèves de terminale dans des conditions horaires adaptées au statut d'épreuve universelle.
On peut envisager ici deux modalités différentes : soit les programmes proposés aux élèves tout au long de l'année, les épreuves et les sujets sont identiques pour tous quel que soit le parcours de formation mais, bien entendu, les formes de correction tiennent compte de ce parcours ; soit les programmes sont organisés autour d'une matrice commune et de spécificités thématiques liées aux parcours de formation et les épreuves ainsi que les sujets et les consignes de correction sont différents de même que les consignes de correction.

On propose que le poids de la philosophie dans le total du baccalauréat soit de 10 % pour tous les candidats.

Une épreuve orale dénommée Grand oral

Le jury est composé de trois personnes, dont deux enseignants de lycée. Les élèves travaillent en groupe, ou peuvent choisir de travailler seul, autour de sujets proches ou communs et sont accompagnés par un ou plusieurs enseignants en fonction des thématiques retenues. Ils présentent leur travail individuellement. Il s'agira de préciser les conditions de désignation de la 3^{e} personne et de mettre sur pied des standards d'évaluation tenant compte de sa présence.

La préparation débute en classe de 1re mais le sujet est validé définitivement au début de la terminale. Le sujet doit être prioritairement pluridisciplinaire mais on doit sans doute laisser ici la possibilité qu'il ne soit adossé qu'à une seule discipline.

Il pourra être choisi dans une liste nationale de thèmes selon le schéma actuellement en place pour les TPE. Il peut s'agir d'un commentaire comparé d'ouvrages, y compris en langues étrangères, dont la soutenance pourrait se dérouler pour partie en langue étrangère, d'une enquête sociologique, d'une expérience menée en laboratoire, de la production d'un objet....

Dans une certaine mesure, le Grand oral peut être considéré comme une version nouvelle et plus ambitieuse, construite au croisement des TPE et de l'oral sur projet des séries technologiques.

Le Grand oral est adossé à l'une, au moins, des deux disciplines d'approfondissement et doit concerner une autre discipline suivie par l'élève durant son cursus (exemple : un groupe d'élèves qui a choisi les mathématiques parmi ses disciplines d'approfondissement et qui suit par ailleurs un enseignement complémentaire d'histoire-géographie peut travailler sur les enjeux du codage militaire pendant la Seconde Guerre mondiale).

Le Grand oral se décline en un temps majoritaire de présentation et d'échanges autour du sujet (20 min.), qui peut faire appel aux ressources du numérique et se dérouler pour partie en langue étrangère, et un temps minoritaire (10 min.) d'échanges. Ce deuxième temps particulier pourrait soit être consacré à poursuivre les échanges autour du sujet présenté par le candidat, soit porter sur le projet d'orientation de l'élève, soit permettre au candidat de développer des connaissances liées aux disciplines de la Majeure.

Le but du Grand oral est de valoriser un travail réalisé dans la durée, collectivement ou individuellement, adossé à des disciplines académiques. Il sera présenté individuellement. Il va de soi que sa place dans le nouveau baccalauréat sera centrale, parce qu'il est un exercice largement nouveau et parce qu'il sera sans doute investi d'une dimension de rituel de passage fondé sur l'oralité. Cela suppose que les conditions soient réunies pour que sa préparation et son passage respectent des principes d'égalité : temps dédié dans les emplois du temps, aide à la préparation spécifique de l'oral, consignes d'évaluation harmonisées.... Il est très important que les conditions soient réunies afin que cette épreuve n'introduise pas une forme de cens social en fonction des origines des élèves.

Le Grand oral a vocation à être un exercice terminal et propédeutique :

- **terminal** en ce qu'il viendra à la toute fin du cursus du lycée pour sanctionner plusieurs mois de travail ;
- **propédeutique** car il constituera un temps particulièrement adapté à ce qui attend les élèves dans l'enseignement supérieur et, plus largement, dans la vie après le lycée (travail inscrit dans la durée, coopératif, reposant sur des recherches documentaires, pouvant être présenté partiellement en langue étrangère, etc.).

Enfin, on peut escompter de la mise en œuvre du Grand oral qu'elle renforce les dynamiques de coopération qui existent entre les enseignants.

On mesure parfaitement l'évolution forte, et les contraintes organisationnelles, qu'induit la mise en place d'un tel exercice. Il nous semble néanmoins fondamental en ce qu'il vient combler un vide majeur.

Comme l'écrivait Jean Zay dans l'un de ses derniers textes, en 1943 :

« L'écolier apprend à lire, à écrire, à compter, à raisonner, non à parler. Or c'est en parlant que bien souvent il devra exercer sa profession ; c'est en parlant, en tout cas, qu'il lui faudra presque toujours défendre ses intérêts, soutenir sa pensée, convaincre ses interlocuteurs. Trop souvent les meilleurs sujets de nos lycées en sortent enrichis de connaissances, mais inhabiles à en tirer une argumentation verbale, incapables quelquefois de faire prévaloir les ressources de leur intelligence. Ils seront dans la vie la proie de quelque bavard, expert au langage courant. Ils rédigeront parfaitement à tête reposée ; mais ils improviseront mal. [...]

À personne, l'art de discuter, de mener méthodiquement une controverse, fût-elle d'ordre purement pratique, de choisir et de mettre en ordre des arguments, de vaincre la timidité, n'a été enseigné. » (Jean Zay, *Souvenirs et solitude*, 1943).

Nous proposons que le poids du Grand oral dans le total du baccalauréat soit de 15 % pour l'ensemble des candidats.

La prise en compte de résultats obtenus durant le cycle terminal

L'une des caractéristiques majeures du baccalauréat rénové est qu'il a vocation à prendre en compte des résultats obtenus par l'élève durant les deux années du cycle terminal et non pas seulement dans le cadre d'épreuves terminales et anticipées.

Par ailleurs, si nos propositions étaient retenues, **75 % du total des exercices demandés pour obtenir le baccalauréat pourraient être renseignés dans Parcoursup** (la philosophie et le Grand oral seront présentés trop tardivement).

La possibilité de prendre en compte des résultats obtenus en cours de cursus ne constitue pas à proprement parler une innovation et cela est d'ailleurs prévu dans le Code de l'éducation. En outre, **le baccalauréat dans son organisation actuelle est déjà évalué partiellement en cours de formation**. C'est le cas d'une partie des langues vivantes, de l'ensemble de l'EPS, d'une partie des sciences expérimentales. De même, ce que l'on appelle le contrôle en cours de formation est pratiqué de façon développée, par exemple dans l'enseignement agricole ou dans les lycées professionnels. Le baccalauréat professionnel pour sa part est évalué via ce que l'on appelle le CCF, ou contrôle en cours de formation.

Les retours d'expérience sur ce qui existe déjà en matière d'évaluation en cours de cursus sont intéressants en ce qu'ils sont contradictoires : soit ils en soulignent l'intérêt (épreuves standardisées) tout en pointant les lourdeurs organisationnelles (CCF), soit ils insistent sur la difficulté voire l'impossibilité à garantir l'anonymat des élèves et des établissements.

En tout état de cause, la dénomination même de CCF produit des réactions négatives. Sa complexité, et les effets de celle-ci sur l'administration des lycées et sur le travail des enseignants, semble supérieure à son intérêt.

Cela rend nécessaire la conception, au niveau d'un bassin d'enseignement et de formation, d'une académie si possible, d'épreuves qui seront proposées à tous les élèves concernés.

L'idée qui préside à la prise en compte de ce que l'on a l'habitude d'appeler le contrôle continu est qu'il est intéressant pour l'élève et pour le lycée que des travaux réalisés en cours de formation fassent l'objet d'une évaluation comptant dans l'obtention du baccalauréat et qu'ainsi les élèves ne « jouent » plus l'ensemble de leurs chances à l'occasion d'épreuves finales. On peut en attendre notamment une évolution du rapport des élèves au travail car cela doit valoriser un effort continu plutôt qu'une accélération de court terme souvent critiquée sous la qualification de bachotage.

Bien entendu cette évolution est liée à l'objectif de réduction du nombre d'épreuves finales et au souci d'alléger la période du mois de juin, tant pour l'élève que pour l'organisation générale du lycée et de l'académie.

Si le principe de combiner épreuves finales et résultats obtenus durant le cycle terminal pour construire le nouveau baccalauréat ne semble pas poser de problème particulier, il convient en revanche d'être très attentif à la manière dont on conçoit et organise les épreuves - ou les temps - qui constitueront la partie de contrôle continu du baccalauréat.

Les deux points d'attention que l'on doit avoir particulièrement à l'esprit, et qui ont été souvent mentionnés durant nos auditions, sont :

- **la nature des épreuves et les précautions prises pour assurer que les évaluations correspondent à des standards nationaux, confirment le statut de diplôme national du baccalauréat et respectent des principes d'équité entre les élèves ;**

- **l'organisation des temps d'évaluation afin d'éviter que la simplification du baccalauréat rendue possible par la réduction du nombre d'épreuves finales ne soit perdue par le report vers d'autres moments du cycle terminal des contraintes actuellement concentrées sur le mois de juin.**

La prise en compte des avantages et des inconvénients des différents scénarii envisageables nous a conduits à considérer qu'il n'existe pas de solution parfaitement satisfaisante à nos yeux, en dehors du fait que l'importance relative de ces notes dans le calcul final du baccalauréat doit être minoritaire mais significative.

Nous proposons que les résultats obtenus durant le cycle terminal comptent pour 40 % du total du baccalauréat.

D'où notre proposition de trois options différentes

Option 1

On prend en compte uniquement les résultats d'épreuves ponctuelles organisées en 1re et en terminale pour l'ensemble des enseignements suivis par les élèves, y compris les enseignements correspondant aux épreuves anticipées et terminales, à l'exception du Grand oral.

Ces épreuves comptent donc pour 40 % du poids total du baccalauréat. Il continue d'être établi des bulletins qui recensent les résultats obtenus dans le cadre du contrôle interne, ceux-ci entrent en ligne de compte comme aujourd'hui dans le bulletin scolaire et sont intégrés à Parcoursup. Mais, comme dans la situation actuelle, ils ne sont pas comptabilisés dans le calcul du baccalauréat.

Option 2

On prend en compte des épreuves ponctuelles ET, pour une part marginale, les moyennes des bulletins des classes de 1re et de terminale.
Par exemple dans une répartition de 30 % pour les épreuves ponctuelles et 10 % pour les bulletins dans le poids total du baccalauréat,

Option 3

On ne prend en compte que les moyennes des bulletins des classes de 1re et de terminale pour 40 % du poids total du baccalauréat. En ce cas, il convient que les coefficients affectés à chaque discipline sur les bulletins fassent l'objet d'un cadrage national.

Éléments pour éclairer la décision à prendre

Nous avons pu constater durant les auditions d'acteurs très différents du monde scolaire **qu'il existait un attachement important au caractère national du baccalauréat, incarné notamment par l'anonymat des corrections et la production nationale des sujets**, ce que l'on appelle ailleurs des formes de standardisation.

Par ailleurs, **une crainte a fréquemment été énoncée, celle selon laquelle la prise en compte de ce que l'on appelle le « contrôle interne », c'est-à-dire les notes obtenues par un élève en classe, ne perturbe le fonctionnement des classes et des lycées**, troublant les relations entre les professeurs, les équipes de direction, les élèves et leur famille, faisant aussi courir le risque de « réduire » le baccalauréat au statut de diplôme d'établissement.

Il est intéressant de noter à cet égard que ceux-là même - parents, professeurs, élèves - qui trouvent le plus souvent peu à redire au fait que 40 % des lycéens sont déjà aujourd'hui admis dans l'enseignement supérieur sur la base de l'examen de leurs bulletins, d'appréciations nominatives de leurs professeurs, sans donc aucun mystère sur leur nom et leur lycée d'origine, sont gênés que l'on puisse envisager de faire la même chose pour évaluer 40 % du baccalauréat de chaque élève.

On pourrait tout à fait considérer, au nom de la confiance qu'il convient de nouer entre toutes les parties prenantes de la vie du lycée, **qu'il n'existe pas de raisons sérieuses pour que les pratiques évaluatives qui conditionnent aujourd'hui l'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur ne soient pas celles qui devraient prévaloir s'agissant de l'évaluation en cours de cursus comptant pour l'obtention du baccalauréat**.

Ajoutons à l'appui de cette idée que les pays, nombreux, qui prennent en compte pour une part l'évaluation en cours de cursus dans le calcul du baccalauréat le font sur la base des notes obtenues par les élèves en classe, donc de notes attribuées de façon non anonyme.

Si, en revanche, il était considéré qu'il faut trouver un équilibre s'agissant des formes et des conditions d'évaluation du travail des élèves en cours de cursus, celui-ci alors devrait reposer sur notre capacité à concilier deux exigences dont tout le monde comprendra le sens et l'intérêt :

- 1re exigence : **ne pas alourdir la part du travail de correction des enseignants, d'organisation des équipes administratives et, plus généralement, ne pas perturber le fonctionnement ordinaire du lycée**.

Il serait en effet très décevant que le nouveau baccalauréat repose sur un niveau de contraintes organisationnelles comparables au système actuel et que l'allègement rendu possible par la réduction du nombre des épreuves terminales soit perdu par le transfert de la charge sur d'autres périodes de l'année scolaire.

- 2e exigence : **définir des principes permettant de garantir le respect de l'équité dans l'évaluation et d'éviter des formes d'arbitraire**. L'observation des pratiques de certains pays (Cf. annexe 4) permet notamment de remarquer que des formes de régulation ont été mises en place là où l'évaluation en cours de cursus est adoptée.

S'il était décidé de mettre en place des épreuves ponctuelles, représentant la totalité, ou la quasi-totalité de l'évaluation, en cours de cursus, alors leur organisation pourrait s'appuyer sur les sept principes suivants :

1- Des épreuves ponctuelles sont organisées à partir de **banques nationales de sujets** proposant également des **barèmes de correction**. Les copies peuvent être corrigées soit dans le cadre du lycée après **anonymisation**, soit dans le cadre d'un bassin d'établissements. Un mécanisme **d'harmonisation** est prévu.

2- Elles sont proposées **en lieu et place des bacs blancs** afin de ne pas alourdir le travail évaluatif des enseignants.

3- Toutes les disciplines étudiées font l'objet d'une **épreuve ponctuelle** par année du cycle terminal. Il est attribué un **coefficient** à chacune d'entre elles qui permet le calcul d'une moyenne pour chacune des deux années du cycle terminal.

Exemple : s'il est décidé que les épreuves ponctuelles « comptent » pour 40 % du total du baccalauréat, alors la moyenne obtenue par un élève à l'ensemble des épreuves ponctuelles de 1re et de terminale compte pour une partie de ce pourcentage. On peut décider que le poids est égal entre les deux années (20 % et 20 %) ou qu'il est plus important en terminale.

4- Les disciplines qui proposent une partie d'**ECE** (épreuves expérimentales) dans l'organisation du baccalauréat actuel doivent pouvoir préserver cette spécificité tout à fait pertinente sur le plan évaluatif.

5- L'**EPS** continue à être évaluée sous la forme d'un CCF dans les termes actuels. Les résultats sont pris en compte dans les épreuves ponctuelles de l'année de Terminale.

6- La question de **l'évaluation des langues vivantes**, notamment à l'oral, constitue un enjeu particulier. La mobilisation des enseignants perturbe fortement les enseignements et l'anonymat y est à tout le moins problématique. Sur ce plan, il semble opportun de travailler à **l'élaboration d'un système de certification** via les outils numériques, dont la conception devrait idéalement être dans la main du ministère de l'Éducation nationale. Il existe en la matière nombre d'exemples étrangers dont on gagnerait à s'inspirer.

7- Les disciplines du baccalauréat actuel qui relèvent de **la catégorie dite des disciplines facultatives ou optionnelles** seront préservées dans la future organisation. Elles ne seront plus évaluées dans le cadre d'une épreuve terminale mais le seront soit dans le cadre d'épreuves ponctuelles (si ce système est retenu), soit via les résultats obtenus en classe et pris en compte dans les bulletins. Il conviendra en tout état de cause de distinguer les disciplines concernées dont la nature se prête plus ou moins bien à un exercice ponctuel ou à une évaluation en cours de cursus. Dans un souci d'harmonisation et de lisibilité, nous recommandons que les résultats obtenus dans ces disciplines soient comptabilisés dans leur intégralité et pas seulement pour la partie supérieure à 10/20.

Les principes énoncés ci-dessus ne disent rien des conditions plus concrètes d'organisation, et notamment du calendrier. On pourrait réfléchir à partir de deux scénarii :

1- **Organisation des épreuves ponctuelles en 1re et en terminale durant une semaine dédiée**, connue dès le début de l'année et pendant laquelle les élèves de seconde sont occupés à des activités liées à leur orientation (stage, projets collectifs....). L'avantage de ce système est la praticité, les inconvénients sont la reproduction en version miniature du baccalauréat actuel et de ses lourdeurs organisationnelles et les risques de retour du bachotage.

2- **Organisation des épreuves ponctuelles sur un rythme hebdomadaire** durant une partie de l'année avec un calendrier connu des élèves en début d'année. Cela existe déjà dans nombre de lycées sous l'appellation d'épreuves communes entrant en compte dans les bulletins. L'avantage est de trois ordres : éviter le bachotage ; répartir l'effort organisationnel dans la durée ; ne pas perturber exagérément le fonctionnement du lycée.

Parmi les inconvénients on citera les dates retenues, et leurs effets sur le niveau d'avancement des programmes, et les conditions d'évaluation des disciplines qui ne seront étudiées que durant un semestre.

L'intérêt principal d'une formule qui reposerait sur la prise en compte des moyennes obtenues à chaque bulletin des années de 1re et de terminale est qu'elle permet de valoriser dans le calcul final du baccalauréat la régularité du travail de l'élève ainsi que sa poursuite jusqu'à la fin de l'année de terminale. S'il était décidé par exemple de prendre en compte les bulletins scolaires pour une part marginale, 10 %, alors il est probable que l'on pourrait combiner le fait d'inciter les élèves à travailler avec régularité et surtout jusqu'au bout, même après le passage d'épreuves terminales, tout en minorant les préventions liées au caractère non anonyme de ce type d'évaluation. Cette solution est aussi la plus simple pour les établissements et les équipes pédagogiques et répondrait aux objectifs de simplification organisationnelle.

Une bonne partie de notre présentation des propositions pour le futur baccalauréat fait la part belle à des **questions d'organisation**. Une bonne partie d'entre elles devront être prises en compte pour affiner les solutions et aboutir à des positions consensuelles satisfaisantes.

Cette attention portée aux aspects logistiques ne doit pas faire oublier les principes généraux qui guideront la réforme et que nous avons présentés.

Il n'en reste pas moins que **c'est sans doute dans la résolution des questions organisationnelles, dans la satisfaction qu'en retireront les parties prenantes et dans la capacité de l'institution à rassurer sur les solutions retenues que réside une bonne part de la réussite de la transformation proposée**.